



CENTRE HOSPITALIER
Carcassonne



CATALOGUE DES FORMATIONS

2024



Centre Hospitalier de Carcassonne
1060 Chemin de la Madeleine – CS40001
11010 Carcassonne cedex



IFSI / IFAS
Tél. : 04.30.51.24.00
accueil.institut@ch-carcassonne.fr



CESU
Tél. : 04.68.24.27.87
cesu11@ch-Carcassonne.fr



CENTRE
HOSPITALIER
Carcassonne

<https://www.ch-carcassonne.fr/formations>

- SOMMAIRE -

1/ L'ENGAGEMENT DE L'ORGANISME DE FORMATION	3
2/ LE SECTEUR D'ACTIVITE DE L'ORGANISME	3
A- L'IFSI / IFAS	3
B- Le CESU	3
3/ LE CESU	4
A- Présentation	4
❖ Les locaux pédagogiques	4
❖ Accessibilité et handicap	4
B- Formations proposées	5
❖ La formation aux soins d'urgences de niveau 1	5
❖ La formation aux soins d'urgences de niveau 2	8
❖ La reactualisation de la formation aux soins d'urgences de niveau 1	11
❖ La reactualisation de la formation aux soins d'urgences de niveau 2	13
❖ Les formations spécialisées aux soins d'urgences en situations sanitaires exceptionnelles	15
4- L'IFSI / IFAS	18
A- Présentation de l'IFSI/IFAS	18
❖ Les locaux pédagogiques	18
❖ Le centre de ressources documentaires	18
❖ Accessibilité et handicap	18
B- Formations proposées	20
1- Formations qualifiantes	20
❖ FORMATION PREPARANT AU DIPLOME ET A L'EXERCICE DE LA PROFESSION D'AIDE-SOIGNANT	20
❖ FORMATION PREPARANT AU DIPLOME ET A L'EXERCICE DE LA PROFESSION INFIRMIERE	23
2- Formations d'adaptation à l'emploi	25
❖ FORMATION TUTORAT DE STAGES POUR LES PROFESSIONNELS INFIRMIERS	25
❖ FORMATION DE PREPARATION AUX EPREUVES DE SELECTION POUR LES CANDIDATS RELEVANT DE LA PROMOTION PROFESSIONNELLE CONTINUE	27
❖ LA FORMATION DE REMISE A NIVEAU DES COMPETENCES AIDES-SOIGNANTS	29

1/ L'ENGAGEMENT DE L'ORGANISME DE FORMATION

L'engagement de l'organisme est de former des professionnels paramédicaux, de renforcer et d'actualiser les compétences des personnes formées afin de les amener à adapter leurs pratiques face aux évolutions des métiers, dans un souci permanent d'optimisation des soins fournis aux patients.

Tout au long de votre formation :

- Nous privilégions un accompagnement personnalisé
- Nous partageons des valeurs humanistes et professionnelles
- Nous actualisons et renforçons les aptitudes et les connaissances pratiques et théoriques indispensables à l'évolution de l'exercice de votre fonction.

L'Organisme est certifié QUALIOPi depuis le 03 juin 2022.

L'organisme de formation du Centre hospitalier de Carcassonne comprend deux sites :

- L'Institut de Formation en Soins Infirmiers et d'Aides-Soignants (IFSI/IFAS),
- Le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence (CESU)

2/ LE SECTEUR D'ACTIVITE DE L'ORGANISME

A-L'IFSI / IFAS

L'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R.4383-2 et R.4383-4 du code de la santé, définit dans son article 2, les missions des instituts :

- La formation initiale des professionnels pour lesquelles l'institut est autorisé ;
- La formation par la voie de l'alternance, y compris la formation par la voie de l'apprentissage;
- La formation préparatoire à l'entrée dans les instituts de formation ;
- La formation continue des professionnels, incluant la formation d'adaptation à l'emploi ;
- La documentation et recherche d'intérêt professionnel.

B- Le CESU

Le CESU 11 contribue aux actions de santé publique en améliorant et en développant l'enseignement de la prise en charge des situations d'urgences en santé, au quotidien et en situation d'exception. Il est régi par l'article D6311-19 du Code de la Santé Publique modifié par le décret n°2012-565 du 24 avril 2012 - art. 2.



3/ LE CESU

A-Présentation

Le CESU 11 répond à l'ensemble des 6 critères du décret du 30 juin 2015 relatif à la qualité d'une action de formation à savoir :

- L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé
- L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics d'apprenants
- L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation
- La qualification professionnelle et la formation continue du personnel chargé des formations
- Les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus
- La prise en compte des appréciations rendues par les apprenants.

- **Les locaux pédagogiques**

- 2 salles de formation
- 1 chambre de simulation

L'ensemble des salles de cours sont équipées de matériel audiovisuel et informatique.



- **Accessibilité et handicap**



L'institut s'engage dans l'accueil et l'accompagnement des apprenants en situation de handicap.

Mme **PITIE Jennifer**, enseignante et formatrice au CESU est la référente handicap du centre d'enseignement.

Contacts : 04 68 24 27 87 cesu11@ch-carcassonne.fr

Le CESU se trouve au rez-de-chaussée du Centre Hospitalier de Carcassonne ce qui permet d'accueillir aisément des personnes en situation d'handicap. Des sanitaires et des places de parking sont prévus à cet effet.

B-Formations proposées

• LA FORMATION AUX SOINS D'URGENCES DE NIVEAU 1

• **Règlementation**

- Arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence modifié par Arrêté du 1er juillet 2019 - art. 1.

• **Prérequis**

- Etre personnel, non-professionnel de santé, exerçant au sein d'un établissement de santé, d'une structure médicosociale ou d'un cabinet d'un professionnel de santé libéral.

• **Modalité d'inscription**

- Pour le personnel du centre hospitalier de Carcassonne, inscription par les cadres des services de soins dans lequel travaille l'agent.

Pour les autres participants, inscription au 04 68 24 27 87, ou par mail cesu11@ch-carcassonne.fr

• **Nombre de participants /session**

- 12 participants

• **Durée et dates de formation**

- 2 jours de formation de 7 heures de face à face pédagogique, soit 14 heures.
- Horaires : 8h30/12h - 13h/16h30

Les dates sont consultables sur notre site internet :

<https://www.ch-carcassonne.fr/formations/cesu-11/formation/fgsu-niveau-1>

• **Lieu de la formation**

- Centre Hospitalier de Carcassonne, 1060 Chemin de la Madeleine
11000 Carcassonne au niveau des salles CESU 11 au rez-de-chaussée de l'hôpital.

• **Objectifs pédagogiques**

- Être capable d'acquérir les connaissances nécessaires en lien avec les recommandations médicales françaises de bonne pratique à l'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge seul ou en équipe, en attendant l'arrivée de l'équipe médicale.

• **Contenu de la formation**

- La formation conduisant, après validation, à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 comporte trois modules :
- 1° Un module, d'une durée de sept heures, sous forme d'un enseignement pratique relatif à la prise en charge des urgences vitales permettant :

- D'identifier un danger immédiat dans l'environnement et de mettre en œuvre une protection adaptée, au quotidien.
 - D'alerter le service d'aide médicale urgente (SAMU) ou le numéro interne à l'établissement de santé dédié aux urgences vitales, de transmettre les observations et de suivre les conseils donnés.
 - D'identifier l'inconscience et d'assurer la liberté et la protection des voies aériennes d'une personne inconsciente en ventilation spontanée.
 - D'identifier un arrêt cardiaque et de réaliser ou de faire réaliser une réanimation cardio-pulmonaire (RCP) de base avec matériel (défibrillateur automatisé externe).
 - D'identifier une obstruction aiguë des voies aériennes et de réaliser les gestes adéquats.
 - D'arrêter une hémorragie externe en respectant les règles d'hygiène et les règles de protection face à un risque infectieux.
- 2° Un module d'une durée de quatre heures, sous forme d'un enseignement pratique relatif à la prise en charge des urgences potentielles permettant :
 - D'identifier les signes de gravité d'un malaise, d'un traumatisme osseux ou cutané et d'effectuer les gestes adéquats.
 - D'identifier les signes de gravité d'une brûlure et d'agir en conséquence.
 - D'appliquer les règles élémentaires d'hygiène.
 - En l'absence de médecin proche, de demander conseil au service d'aide médicale urgente (SAMU) ou d'appeler le numéro interne dédié, de transmettre les observations en respectant les règles déontologiques et professionnelles et de suivre les conseils donnés.
 - 3° Un module, d'une durée de trois heures, sous forme d'un enseignement relatif aux risques collectifs permettant :
 - D'identifier un danger dans l'environnement et d'appliquer les consignes de protection adaptée (y compris en cas d'alerte des populations ou de situations d'exception au sein de l'établissement)
 - D'identifier son rôle en cas de déclenchement de plan blanc ou de plan bleu
 - D'être sensibilisé aux risques NRBC-E.
- **Moyens et méthodes pédagogiques**
 - Formation en présentiel.
 - Pour chacun des thèmes abordés dans chaque module, nous utilisons des techniques pédagogiques actives dites « essai-erreur » qui mobilise les connaissances de chaque apprenant.
 - Un apport théorique et pratique est ensuite apporté, par un support pédagogique puis par des ateliers du geste sur des mannequins et matériels d'urgence pédagogique. En fin de module, des mises en situations professionnelles adaptés à la profession et au milieu professionnel de l'apprenant sont animés avec jeux de rôle, mannequins et matériels d'urgence pédagogique.
 - **Méthodes et modalités d'évaluation**
 - Le formateur évalue l'apprenant sur son savoir-faire et son savoir-être face à une situation d'urgence lors des mises en situation, à chaque fin de module puis en fin de formation.

- Une attestation de formation est remise à chaque apprenant, validant l'AFGSU pour 4 années. A l'issue de ces 4 ans, l'apprenant doit s'inscrire à une session de réactualisation d'une journée.
- **Intervenants**
 - Tous nos formateurs sont des professionnels de santé en exercice dans les services de Réanimation, Urgences et SMUR des Centre Hospitalier de Carcassonne et Narbonne (11)
- **Coût**
 - 300 EUROS par participant (non assujetti à la TVA)
- **Contact**
 - CESU 11
Tél 04 68 24 27 87
Courriel : cesu11@ch-carcassonne.fr

• LA FORMATION AUX SOINS D'URGENCES DE NIVEAU 2

• **Règlementation**

- Arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence modifié par Arrêté du 1er juillet 2019 - art. 1

• **Prérequis**

- Etre professionnel exerçant une des professions de santé inscrites dans la quatrième partie du code de la santé publique et aux étudiants inscrits dans une université, une école ou un institut de formation préparant à l'obtention d'un diplôme en vue de l'exercice de l'une de ces professions de santé ;
- Etre une personne titulaire du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique mentionné à l'article R. 451-95 du code de l'action sociale et des familles, ou d'accompagnant éducatif et social mentionné dans l'arrêté du 30 août 2021.

• **Modalité d'inscription**

- Pour le personnel du centre hospitalier de Carcassonne, inscription par les cadres des services de soins dans lequel travaille l'agent.
- Pour les autres participants, inscription au 04 68 24 27 87, ou par mail cesu11@ch-carcassonne.fr.

• **Nombre de participants /session**

- 12 participants

• **Durée et dates de formation**

- 3 jours de formation de 7 heures de face à face pédagogique, soit 21 heures.
- Horaires : 8h30/12h - 13h/16h30

Les dates sont consultables sur notre site internet :

<https://www.ch-carcassonne.fr/formations/cesu-11/formation/fgsu-niveau-2>

• **Lieu de la formation**

- Centre Hospitalier de Carcassonne, 1060 Chemin de la Madeleine
11000 Carcassonne au niveau des salles CESU 11 au rez-de-chaussée de l'hôpital.

• **Objectifs pédagogiques**

- Être capable d'acquérir les connaissances nécessaires en lien avec les recommandations médicales françaises de bonne pratique à l'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge en équipe, en utilisant des techniques non invasives en attendant l'arrivée de l'équipe médicale.

• **Contenu de la formation**

- La formation conduisant, après validation, à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 comporte trois modules :
- 1° Un module, d'une durée de dix heures, sous forme d'un enseignement pratique relatif à la prise en charge des urgences vitales permettant :

- D'identifier un danger immédiat dans l'environnement et de mettre en œuvre une protection adaptée, au quotidien.
 - D'alerter le service d'aide médicale urgente (SAMU) ou le numéro interne à l'établissement de santé dédié aux urgences vitales, de transmettre les observations et de suivre les conseils donnés.
 - D'identifier l'inconscience et d'assurer la liberté et la protection des voies aériennes d'une personne inconsciente en ventilation spontanée.
 - D'identifier une obstruction aiguë des voies aériennes et de réaliser les gestes adéquats.
 - D'arrêter une hémorragie externe.
 - D'identifier un arrêt cardiaque et de réaliser ou faire réaliser une réanimation cardiopulmonaire avec le matériel d'urgence prévu (défibrillateur automatisé externe, chariot d'urgence, matériel embarqué...).
 - De mettre en œuvre des appareils non invasifs de surveillance des paramètres vitaux.
 - D'appliquer les procédures de maintenance et de matériovigilance des matériels d'urgence.
- 2° Un module, d'une durée de sept heures, sous forme d'un enseignement pratique relatif à la prise en charge des urgences potentielles permettant :
 - D'identifier les signes de gravité d'un malaise, d'un traumatisme osseux ou cutané et d'effectuer les gestes adéquats.
 - D'identifier les signes de gravité d'une brûlure et d'agir en conséquence.
 - D'appliquer les règles élémentaires d'hygiène.
 - En l'absence de médecin proche, de demander conseil au service d'aide médicale urgente (SAMU) ou d'appeler le numéro interne dédié, de transmettre les observations en respectant les règles déontologiques et professionnelles et de suivre les conseils donnés.
 - Prendre les mesures pour la prise en charge adaptée d'un traumatisme (matériel d'immobilisation, retrait éventuel d'un casque de motocyclette).
 - D'effectuer ou faire réaliser un relevage et un brancardage
 - Prendre les mesures adaptées pour la mère et pour l'enfant face à un accouchement inopiné.
 - D'appliquer les règles de protection face à un risque infectieux.
- 3° Un module, d'une durée de quatre heures, sous forme d'un enseignement théorique et pratique relatif aux risques collectifs permettant :
 - D'identifier un danger dans l'environnement et d'appliquer les consignes de protection adaptée (y compris en cas d'alerte des populations ou de situations d'exception au sein de l'établissement).
 - De participer à la mise en œuvre des dispositifs d'organisation de la réponse du système sanitaire aux situations sanitaires exceptionnelles (dispositif ORSAN).
 - De s'intégrer dans la mise en œuvre des plans de secours et du plan blanc ou du plan bleu, selon le rôle prévu pour la profession exercée.
 - D'être sensibilisé aux risques NRBC-E et d'identifier son rôle en cas d'activation des dispositions spécifiques relatives aux risques NRBC-E du plan blanc, et les différents dispositifs de protection individuelle en fonction des risques.

- **Moyens et méthodes pédagogiques**

- Formation en présentiel.
- Pour chacun des thèmes abordés dans chaque module, nous utilisons des techniques pédagogiques actives dites « essai-erreur » qui mobilise les connaissances de chaque apprenant.
- Un apport théorique et pratique est ensuite apporté, par un support pédagogique puis par des ateliers du geste sur des mannequins et matériels d'urgence pédagogique. En fin de module, des mises en situations professionnelles adaptés à la profession et au milieu professionnel de l'apprenant sont animés avec jeux de rôle, mannequins et matériels d'urgence pédagogique.

- **Méthodes et modalités d'évaluation**

- Le formateur évalue l'apprenant sur son savoir-faire et son savoir-être face à une situation d'urgence lors des mises en situation, à chaque fin de module puis en fin de formation.
- Une attestation de formation est remise à chaque apprenant, validant l'AFGSU pour 4 années. A l'issue de ces 4 ans, l'apprenant doit s'inscrire à une session de réactualisation d'une journée.

- **Intervenants**

- Tous nos formateurs sont des professionnels de santé en exercice dans les services de Réanimation, Urgences et SMUR des Centres Hospitaliers de Carcassonne et Narbonne (11)

- **Coût**

- 440 EUROS par participant (non assujetti à la TVA)

- **Contact**

- CESU 11
Tél 04 68 24 27 87
Courriel : cesu11@ch-carcassonne.fr

• LA REACTUALISATION DE LA FORMATION AUX SOINS D'URGENCES DE NIVEAU 1

• **Règlementation**

- Arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence modifié par Arrêté du 1er juillet 2019 - art. 1.

• **Prérequis**

- Etre personnel, non-professionnel de santé, exerçant au sein d'un établissement de santé, d'une structure médicosociale ou d'un cabinet d'un professionnel de santé libéral.
- Avoir eu une attestation de formation aux gestes et soins d'urgences de niveau 1 datant de moins de 4 ans.

• **Modalité d'inscription**

- Pour le personnel du centre hospitalier de Carcassonne, inscription par les cadres des services de soins dans lequel travaille l'agent.
- Pour les autres participants, inscription au 04 68 24 27 87, ou par mail cesu11@ch-carcassonne.fr.

• **Nombre de participants /session**

- 12 participants

• **Durée et dates de formation**

- 1 jour de formation de 7 heures de face à face pédagogique.
- Horaires : 8h30/12h - 13h/16h30

Les dates sont consultables sur notre site internet :

<https://www.ch-carcassonne.fr/formations/cesu-11/formation/recyclage-fgsu>

• **Lieu de la formation**

- Centre Hospitalier de Carcassonne, 1060 Chemin de la Madeleine
11000 Carcassonne au niveau des salles CESU 11 au rez-de-chaussée de l'hôpital.

• **Objectifs pédagogiques**

- Être capable de remobiliser les connaissances nécessaires en lien avec les recommandations médicales françaises de bonne pratique à l'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge en équipe, en utilisant des techniques non invasives en attendant l'arrivée de l'équipe médicale.

• **Contenu de la formation**

- 1° Une demi-journée portant sur une actualisation des connaissances relatives aux urgences vitales, organisée en ateliers pratiques composés de groupes de dix à douze personnes ;
- 2° Une demi-journée portant sur une actualisation des connaissances en lien avec l'actualité scientifique notamment dans le domaine de la médecine d'urgence ou de l'actualité sanitaire.

- **Moyens et méthodes pédagogiques**

- Formation en présentiel.
- Pour chacun des thèmes abordés dans chaque module, nous utilisons des techniques pédagogiques actives dites « essai-erreur » qui mobilise les connaissances de chaque apprenant.
- Un apport théorique et pratique est ensuite apporté, par un support pédagogique puis par des ateliers du geste sur des mannequins et matériels d'urgence pédagogique. En fin de module, des mises en situations professionnelles adaptés à la profession et au milieu professionnel de l'apprenant sont animés avec jeux de rôle, mannequins et matériels d'urgence pédagogique.

- **Méthodes et modalités d'évaluation**

- Le formateur évalue l'apprenant sur son savoir-faire et son savoir-être face à une situation d'urgence lors des mises en situation.
- Une attestation de participation au recyclage est remise à chaque apprenant, validant l'AFGSU pour 4 années. A l'issue de ces 4 ans, l'apprenant doit s'inscrire à une session de réactualisation d'une journée.

- **Intervenants**

- Tous nos formateurs sont des professionnels de santé en exercice dans les services de Réanimation, Urgences et SMUR des Centre Hospitalier de Carcassonne et Narbonne (11)

- **Coût**

- 160 EUROS par participant (non assujetti à la TVA)

- **Contact**

- CESU 11
Tél 04 68 24 27 87
Courriel : cesu11@ch-carcassonne.fr

• LA REACTUALISATION DE LA FORMATION AUX SOINS D'URGENCES DE NIVEAU 2

• **Règlementation**

- Arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence modifié par Arrêté du 1er juillet 2019 - art. 1

• **Prérequis**

- Etre professionnel exerçant une des professions de santé inscrites dans la quatrième partie du code de la santé publique et aux étudiants inscrits dans une université, une école ou un institut de formation préparant à l'obtention d'un diplôme en vue de l'exercice de l'une de ces professions de santé ;
- Etre une personne titulaire du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique mentionné à l'article R. 451-95 du code de l'action sociale et des familles, ou d'accompagnant éducatif et social mentionné dans l'arrêté du 30 août 2021.
- Et avoir une attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de moins de 4 ans.

• **Nombre de participants /session**

- 12 participants

• **Durée et dates de formation**

- 1 jour de formation de 7 heures de face à face pédagogique.
- Horaires : 8h30/12h - 13h/16h30

Les dates sont consultables sur notre site internet :

<https://www.ch-carcassonne.fr/formations/cesu-11/formation/recyclage-fgsu>

• **Lieu de la formation**

- Centre Hospitalier de Carcassonne, 1060 Chemin de la Madeleine
11000 Carcassonne au niveau des salles CESU 11 au rez-de-chaussée de l'hôpital.

• **Modalité d'inscription**

- Pour le personnel du centre hospitalier de Carcassonne, inscription par les cadres des services de soins dans lequel travaille l'agent.
- Pour les autres participants, inscription auprès de Mme DONS Anne au 04 68 24 27 87, ou par mail cesu11@ch-carcassonne.fr .

• **Objectifs pédagogiques**

- Être capable de remobiliser les connaissances nécessaires en lien avec les recommandations médicales françaises de bonne pratique à l'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge en équipe, en utilisant des techniques non invasives en attendant l'arrivée de l'équipe médicale.

• **Contenu de la formation**

- 1° Une demi-journée portant sur une actualisation des connaissances relatives aux urgences vitales, organisée en ateliers pratiques composés de groupes de dix à douze personnes ;

- 2° Une demi-journée portant sur une actualisation des connaissances en lien avec l'actualité scientifique notamment dans le domaine de la médecine d'urgence ou de l'actualité sanitaire.
- **Moyens et méthodes pédagogiques**
 - Formation en présentiel.
 - Pour chacun des thèmes abordés dans chaque module, nous utilisons des techniques pédagogiques actives dites « essai-erreur » qui mobilise les connaissances de chaque apprenant.
 - Un apport théorique et pratique est ensuite apporté, par un support pédagogique puis par des ateliers du geste sur des mannequins et matériels d'urgence pédagogique. En fin de module, des mises en situations professionnelles adaptés à la profession et au milieu professionnel de l'apprenant sont animés avec jeux de rôle, mannequins et matériels d'urgence pédagogique.
- **Méthodes et modalités d'évaluation**
 - Le formateur évalue l'apprenant sur son savoir-faire et son savoir-être face à une situation d'urgence lors des mises en situation.
 - Une attestation de participation au recyclage est remise à chaque apprenant, validant l'AFGSU pour 4 années. A l'issue de ces 4 ans, l'apprenant doit s'inscrire à une session de réactualisation d'une journée.
- **Intervenants**
 - Tous nos formateurs sont des professionnels de santé en exercice dans les services de Réanimation, Urgences et SMUR des Centre Hospitalier de Carcassonne et Narbonne (11)
- **Coût**
 - 160 EUROS par participant (non assujetti à la TVA)
- **Contact :**
 Madame DONS Anne
 Tél 04 68 24 27 87
 Courriel : cesu11@ch-carcassonne.fr

• LES FORMATIONS SPÉCIALISÉES AUX SOINS D'URGENCES EN SITUATIONS SANITAIRES EXCEPTIONNELLES

- **Règlementation**
 - Arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence modifié par Arrêté du 1er juillet 2019 - art. 1
- **Modules proposés**

Module	Durée et horaires	Prérequis	Nombre de participants
Prise en charge d'une urgence collective en pré hospitalier (Annexe 3)	3h30 De 8h30/12h ou de 13h/16h30	Module « urgences collectives et situation sanitaire exceptionnelle de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence 1 ou 2	12 à 15
Prise en charge d'un afflux massif de victimes non contaminés en établissement de santé (Annexe 4)			8 à 12
Prise en charge des patients suspects d'infection liée à un risque épidémique et biologique et protection de la collectivité en établissement de santé (Annexe 10)			12 à 15
Décontamination hospitalière d'urgence et moyens de protection individuels et collectifs NRC (Annexe 7)	7h	Module « Décontamination hospitalière d'urgence et moyens de protection individuels et collectifs NRC (Annexe 7) »	12 à 24
Décontamination hospitalière approfondie (Annexe 8)	De 8h30/12h -		12 à 15
Prise en charge des patients victimes d'agents nucléaires, radiologiques et chimiques (Annexe 9)	13h/16h30		12 à 15

- **Dates des formations**
Consultables sur notre site internet :
<https://www.ch-carcassonne.fr/formations/cesu-11/formation/situation-sanitaire-exceptionnelle>
- **Lieu de la formation**
 - Centre Hospitalier de Carcassonne, 1060 Chemin de la Madeleine
11000 Carcassonne au niveau des salles CESU 11 au rez-de-chaussée de l'hôpital.
- **Modalité d'inscription**
 - Pour le personnel du centre hospitalier de Carcassonne, inscription par les cadres des services de soins dans lequel travaille l'agent.
 - Pour les autres participants, inscription auprès de Mme DONS Anne au 04 68 24 27 87, ou par mail cesu11@ch-carcassonne.fr.

- **Objectif pédagogique**
 - Acquérir des compétences professionnelles afin d'intervenir en cas d'urgences collectives ou de situations sanitaires exceptionnelles en fonction du poste occupé et de son lieu d'exercice professionnel.

- **Moyens et méthodes pédagogiques**
 - Formation en présentiel.
 - Pré et post test.
 - Nous utilisons des techniques pédagogiques actives dites « essai-erreur » qui mobilisent les connaissances de chaque apprenant
 - En fonction des modules, un apport théorique et/ou pratique est apporté par un support pédagogique ou par des ateliers du geste sur matériels pédagogiques. Des mises en situations professionnelles adaptés à la profession et au milieu professionnel de l'apprenant sont animés avec jeux de rôle et matériels pédagogiques.

- **Méthodes et modalités d'évaluation**
 - Le ou les formateurs évaluent l'apprenant sur son savoir-faire et son savoir-être face à une situation d'urgence sanitaire exceptionnelle lors des mises en situation.
 - Une attestation de formation est remise à chaque apprenant, validant l'Attestation Spécialisée de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence en Situations Sanitaires Exceptionnelles pour le module concerné. La validité de chaque module de l'AFSGSU en SSE est subordonnée au suivi d'une actualisation annuelle des connaissances en lien avec l'actualité sanitaire et scientifique. Cette actualisation des connaissances peut prendre la forme d'exercices ou d'entraînements associant un rappel théorique portant notamment, en fonction des modules, sur la gestion d'une urgence collective, le port des équipements de protection individuels (risques nucléaire, radiologique, chimique, épidémique et biologique), la mise en œuvre d'une chaîne de décontamination ou la prise en charge d'un patient suspect d'infection liée à un risque épidémique et biologique. La participation effective à un exercice ou à un entraînement permet ainsi l'actualisation des connaissances d'un ou le cas échéant, de plusieurs modules.

- **Intervenants**
 - Tous nos formateurs sont des professionnels de santé en exercice dans les services de Réanimation, Urgences et SMUR des Centre Hospitalier de Carcassonne et Narbonne (11) formateur en situations sanitaires exceptionnelles ou titulaires d'un diplôme universitaire « les soignants dans l'aide médicale urgente et les désastres sanitaires »

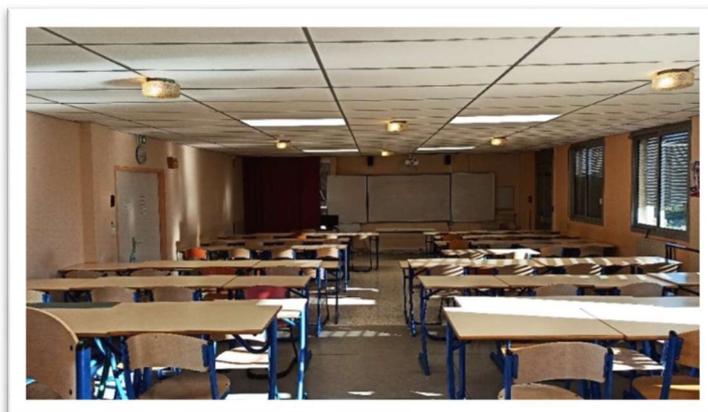
- **Coût (non assujetti à la TVA)**

Module	Tarifs
Prise en charge d'une urgence collective en pré hospitalier (Annexe 3)	150€
Prise en charge d'un afflux massif de victimes non contaminés en établissement de santé (Annexe 4)	
Prise en charge des patients suspects d'infection liée à un risque épidémique et biologique et protection de la collectivité en établissement de santé (Annexe 10)	
Décontamination hospitalière d'urgence et moyens de protection individuels et collectifs NRC (Annexe 7)	250€
Décontamination hospitalière approfondie (Annexe 8)	
Prise en charge des patients victimes d'agents nucléaires, radiologiques et chimiques (Annexe 9)	

- **Contact :**
 Madame DONS Anne
 Tél 04 68 24 27 87
 Courriel : cesu11@ch-carcassonne.fr

4- L'IFSI / IFAS

A-Présentation de l'IFSI/IFAS

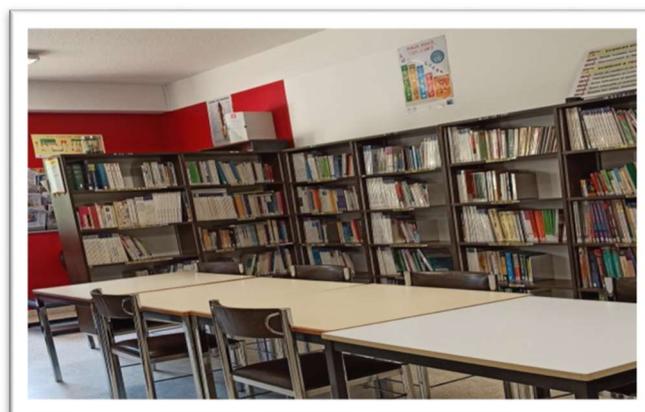
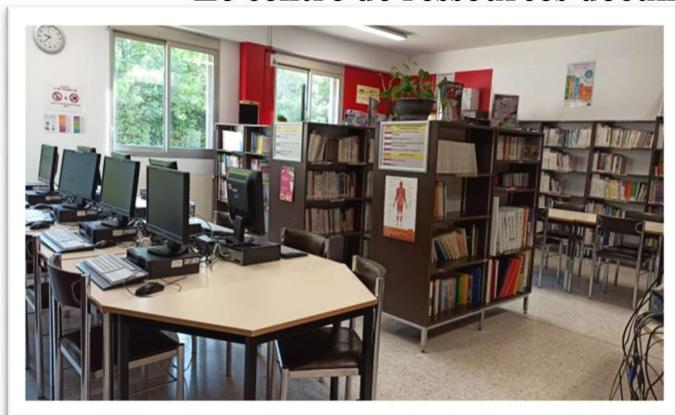


- **Les locaux pédagogiques**

- 10 salles de cours ou de travaux de groupe
- 2 salles équipées pour des travaux pratiques et 1 laboratoire clinique de simulation
- 1 Centre de Ressources Documentaires
- 2 salles équipées pour le repas des étudiants (voir annexe 1)

L'ensemble des salles de cours sont équipées de matériel audiovisuel et informatique.

- **Le centre de ressources documentaires**



Le Centre de Ressources Documentaires propose un fond documentaire spécialisé dans les métiers de la santé et du paramédical qui sont en lien avec les formations dispensées à l'Institut.

A votre disposition vous trouverez : **une salle de lecture, deux photocopieuses, une relieuse et un espace informatique contenant 10 postes informatiques en accès libre.**

Un accès WIFI gratuit illimité est à disposition des élèves/étudiants au sein de l'institut.

- **Accessibilité et handicap**



L'Institut s'engage dans l'accueil et l'accompagnement des apprenants en situation de handicap.

Mme **FABREGUETTES Béatrice**, cadre de santé formateur est la référente handicap de l'Institut.

Contacts : 04 30 51 24 05 beatrice.fabreguettes@ch-carcassonne.fr

Réparti sur 2 niveaux, l'établissement offre une accessibilité réduite aux personnes ayant un handicap moteur, toutefois, des salles de cours, des salles de travaux pratiques et le laboratoire de simulation sont accessibles grâce à la présence d'un ascenseur.

Une **procédure d'accueil spécifique** est mise en place pour permettre une meilleure intégration des apprenants.

B -Formations proposées

➤ 1- Formations qualifiantes

FORMATION PREPARANT AU DIPLOME ET A L'EXERCICE DE LA PROFESSION D'AIDE-SOIGNANT

- **Réglementation**
 - Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.
- **Pré-requis**
 - Aucune condition de diplôme requise
 - Candidats devant être âgés de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation

- **Modalités de sélection**

Les candidats doivent télécharger le dossier d'inscription sur le site www.ch-carcassonne.fr/formations, rubrique IFSI IFAS/CESU.

Début des inscriptions : dates à consulter sur le site

Fin des inscriptions : dates à consulter sur le site

- Formation initiale après examen d'un dossier et d'un entretien par un jury
- Formation professionnelle continue après examen d'un dossier et d'un entretien par un jury
- Validation partielle ou totale des acquis de l'expérience (VAE)
- Apprentissage : personnes ayant déjà été sélectionnées à l'issue d'un entretien avec un employeur pour un contrat d'apprentissage

Sont dispensées de l'épreuve de sélection :

- Les agents des services hospitaliers qualifiés (ASHQ) de la fonction publique hospitalière et les agents de service, justifiant d'une ancienneté de service cumulée d'au moins 1 an effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médicosociaux des secteurs publics et privés ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes (SSIAD)
 - Les agents des services hospitaliers qualifiés (ASHQ) de la fonction publique hospitalière et les agents de service justifiant à la fois du suivi de la formation continue de 70 heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté de service cumulée d'au moins 6 mois effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médicosociaux des secteurs publics et privés ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes (SSIAD)
- **Dates d'inscription pour les candidats admis** : dates à consulter sur le site

- **Date et heure de rentrée :** dates à consulter sur le site
- **Durée :** 11 mois - soit 1540 h
- **Lieu de la formation**
Institut de formation des aides-soignants – IFSI/IFAS – Avenue du Docteur Suzanne Noël – CS 40001 – 11010 CARCASSONNE Cedex
- **Objectifs pédagogiques**
 - Développer des aptitudes et des connaissances pratiques et théoriques indispensables à l'exercice de la profession aide-soignante.
 - Analyser sa pratique conduisant à la professionnalisation
 - Construire une identité professionnelle
 - S'inscrire dans un travail collaboratif en interdisciplinarité
- **Contenu de la formation**
 - Enseignement théorique 770 heures (22 semaines). L'enseignement théorique est organisé en 5 blocs de compétences découpés en 10 modules :
 - ❖ **Bloc 1 :** accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
 - ❖ **Bloc 2 :** évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration
 - ❖ **Bloc 3 :** information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants
 - ❖ **Bloc 4 :** entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention
 - ❖ **Bloc 5 :** travail en équipe pluri professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques
 - Formation clinique 770 heures de stage cliniques sur la base de 35 heures par semaine, dans des milieux professionnels en lien avec la santé et les soins. :
 - ❖ 4 périodes de stages à réaliser en milieu professionnel
- **Méthodes et moyens pédagogiques**
 - Cours magistraux en présentiel et distanciel
 - Travaux de groupe dirigés
 - Travaux pratiques en petits groupes
 - Méthode démonstrative : Simulation en santé
 - Analyse de pratique professionnelle
 - MOOC
 - Serious games
- **Méthodes et modalités d'évaluation**
 - Etudes de situations cliniques
 - Pratiques simulées
 - Etude d'une situation relationnelle
 - Réalisation d'une évaluation de la pratique professionnelle (EPP)

- Evaluation des compétences en milieu professionnel
- **Coût**
 - 7100 euros pour un cursus complet (année scolaire 2023-2024)
- **Contact**
 - Secrétariat
Tél 04 30 51 24 00
Courriel : accueil.institut@ch-carcassonne.fr

FORMATION PREPARANT AU DIPLOME ET A L'EXERCICE DE LA PROFESSION INFIRMIERE

- **Réglementation**

- Arrêté du 31 juillet 2009 modifié notamment par l'arrêté du 16 décembre 2020 relatif au diplôme d'état d'infirmier

- **Pré-requis**

Etre âgé de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation et répondre à l'une des conditions suivantes :

1. Etre titulaire du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme
2. Les candidats relevant de la formation professionnelle continue, telle que définie par l'article L.6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection.

- **Modalités de sélection**

- Pour les candidats de droit commun, inscription sur Parcours Sup.
- Pour les candidats relevant de la formation professionnelle continue, télécharger le dossier d'inscription sur le site www.ch-carcassonne.fr/formations, rubrique IFSI IFAS/CESU.

Début des inscriptions : dates à consulter sur le site

Fin des inscriptions : dates à consulter sur le site

Les épreuves de sélection sont au nombre de 2 :

- ❖ Un entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat ;
- ❖ Une épreuve écrite comprenant une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social et une sous épreuve de calculs simples.

- **Dates d'inscription pour les candidats admis** : dates à consulter sur le site

- **Durée**

- 3 années soit 6 semestres de 20 semaines chacun, équivalent à 4 200 heures

- **Date et heure de rentrée** : dates à consulter sur le site

- **Lieu de la formation**

- Institut de formation en soins infirmiers – IFSI/IFAS – Avenue du Docteur Suzanne Noël – 11010 CARCASSONNE

- **Objectifs pédagogiques**

- Développer des aptitudes et des connaissances pratiques et théoriques indispensables à l'exercice de la profession d'infirmier
- Analyser sa pratique conduisant à la professionnalisation
- Construire une identité professionnelle
- S'inscrire dans un travail collaboratif en interdisciplinarité

- **Contenu de la formation**
 - Formation théorique : 2 100 heures sous la forme de cours magistraux (750 heures), travaux dirigés (1 050 heures) et travail personnel guidé (300 heures)
 - Formation clinique : 2100 heures réparties en 60 semaines de stage sur les 3 années. 4 types de stage sont prévus : soins de courte durée, soins en santé mentale et en psychiatrie, soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation, soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie ; Possibilité d'effectuer des stages à l'étranger (institut charté ERASMUS)
- **Méthodes et moyens pédagogiques**
 - Cours magistraux en présentiel et distanciel
 - Travaux de groupe dirigés
 - Travaux pratiques en petits groupes
 - Simulation en santé
 - Analyse de pratique professionnelle
 - MOOC, Serious games
- **Méthodes et modalités d'évaluation**
 - Evaluations écrites de connaissances
 - Travaux d'analyse de situations professionnelles
 - Situations simulées
 - Travail écrit de fin d'études
 - Elaboration et présentations de démarches en santé publique
- **Coût** : 9100 euros par année de formation (pour l'année 2023-2024)
- **Contact**
 - Secrétariat
Tél 04 30 51 24 00
Courriel : accueil.institut@ch-carcassonne.fr

2- Formations d'adaptation à l'emploi

FORMATION TUTORAT DE STAGES POUR LES PROFESSIONNELS INFIRMIERS

- **Règlementation**
 - Instruction N° DGOS/RH1/2016/330 du 4 novembre 2016 relative à la formation des tuteurs de stage paramédicaux.
- **Pré-requis**
 - Etre titulaire d'un diplôme d'état d'infirmier
 - Exercer dans un secteur accueillant des étudiants en soins infirmiers
- **Inscription**
 - Pour le personnel du centre hospitalier de Carcassonne, inscription par les cadres co-gestionnaires de pôle auprès du service de formation continue du centre hospitalier
 - Pour les autres participants, inscription auprès du secrétariat, au 04 30 51 24 15 et par mail accueil.institut@ch-carcassonne.fr en renvoyant le bulletin d'inscription.
 - Début des inscriptions : **04/12/2023**
 - Fin des inscriptions : **26/01/2023**
- **Nombre de participants /session**
 - 12 participants
- **Durée et dates de formation**
 - Sessions de 4 jours : 2 jours x 2 avec intersession
 - 1ère session 11-12 mars / 13 - 14 mai 2024
 - 2ème session 14-15 mars et 15 et 16 mai 2024
- **Horaires**

8h30-12h30 / 14h-17h
- **Lieu de la formation**
 - Institut de formation en soins infirmiers et aides-soignants de Carcassonne – IFSI/IFAS - Avenue du Docteur Suzanne Noël – 11010 CARCASSONNE
- **Objectifs pédagogiques**
 - Connaître les éléments du dispositif de formation infirmière
 - Développer une posture d'encadrement en lien avec l'approche compétence
 - S'approprier les outils d'accompagnement et d'évaluation des étudiants en stage
- **Contenu de la formation**
 - Test de positionnement entrée et sortie de formation
 - Apports théoriques : présentation de la logique du référentiel de formation avec l'approche par compétences, les situations prévalentes dans l'apprentissage en stage, la

mission tutorale, la posture d'encadrement, les concepts de l'évaluation, l'utilisation du port folio

- Analyse de pratiques professionnelles
- Simulation d'un entretien d'accueil du stagiaire
- Elaboration d'une fiche projet et d'un plan d'actions à mettre en œuvre visant l'amélioration de l'encadrement des étudiants dans le contexte professionnel du stagiaire
- Bilan de fin de formation

- **Méthodes et moyens pédagogiques**
 - Présentation Power point
 - Travaux de groupe
 - Analyse des pratiques professionnelles
 - Simulation

- **Intervenants**
 - Cadres de santé formateurs de l'institut en soins infirmiers de Carcassonne

- **Coût** : 600 euros/participant/par session de formation

- **Contact**
Secrétariat
Tél 04 30 51 24 00
Courriel : accueil.institut@ch-carcassonne.fr



• Formation de préparation aux épreuves de sélection formation en soins infirmiers pour les candidats relevant de la Promotion Professionnelle Continue

• Pré-requis

- Candidat relevant de la promotion professionnelle continue tel que définie par l'article L.6311-1 du code du travail et justifiant d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de dsélections

➤ Inscription

- Pour le personnel du centre hospitalier de Carcassonne, inscription auprès du service de formation continue par les cadres co-gestionnaires de pôle du centre hospitalier
- Pour les autres participants, inscription auprès du secrétariat, au 04 30 51 24 15 et par mail ifsi.ifas@ch-carcassonne.fr en renvoyant le bulletin d'inscription.
- Début des inscriptions : **6 novembre 2023**
- Fin des inscriptions : **5 décembre 2023**

• Nombre de participants /session

- 15 participants

• Durée et dates de formation

- Session de 4 jours : 2 jours X2 avec intersession
 - 2 jours semaines du 15/01/2024 et 2 jours semaine du 04/03/2024

• Horaires

8h30-12h30 / 14h-17h

• Lieu de la formation

- Institut de formation en soins infirmiers et aides-soignants de Carcassonne – IFSI/IFAS - Avenue du Docteur Suzanne Noël – 11010 CARCASSONNE

• Objectifs pédagogiques

- Se préparer aux différentes épreuves de sélection :
 - Epreuve écrite comprenant une sous épreuve de rédactions et/ou de réponses à des questions dans le domaines sanitaire et social et une sous épreuve de calculs simples
 - Entretien portant sur l'expérience professionnelle
- Prendre connaissance du référentiel de formation en soins infirmiers

• Contenu de la formation

- Test de positionnement entrée et sortie de formation
- Apports théoriques : remise à niveau en français (expression écrite), remise à niveau en mathématique (raisonnement logique), préparation à une épreuve orale (communication et posture devant un jury), gestion d'une épreuve écrite.
- Connaissance du métiers d'infirmiers et de son référentiel de formation

- Bilan de fin de formation
- **Méthodes et moyens pédagogiques**
 - Présentation Power point
 - Travaux de groupe
 - Exercices à partir de textes dans le domaine sanitaire et social,
- **Intervenants**
 - Cadres de santé formateurs de l'institut en soins infirmiers de Carcassonne, professeur de mathématique et professeur de français
- **Coût** : 600 euros/participant
- **Contact**
Secrétariat
Tél 04 30 51 24 00
Courriel : accueil.institut@ch-carcassonne.fr

• LA FORMATION DE REMISE A NIVEAU DES COMPETENCES AIDES-SOIGNANTS

• Règlements

L'Arrêté du 10 juin 2021 définit les nouveaux référentiels de formation et de certification du diplôme d'Etat d'aide-soignant (DEAS) à partir de septembre 2021 et abroge l'Arrêté du 22 octobre 2005 au 30 juin 2022

• Pré-requis

Etre titulaire d'un diplôme d'aide-soignant obtenu avant 2022

• Nombre de participants /session

12 à 15 participants / session

• Durée et dates de formation

3 jours de formation/ agent

1^{ère} session : 13-14-15 mars 2024

2^{ème} session : 29-30- 31 mai 2024

3^{ème} session : 19-20- 21 juin 2024

• Lieu de la formation

Institut de formation en soins infirmiers – IFSI/IFAS – Avenue du Docteur Suzanne Noël – 11010 CARCASSONNE

• Modalité d'inscription

- Pour le personnel du centre hospitalier de Carcassonne, inscription par les cadres co-gestionnaires de pôle auprès du service de formation continue.
- Pour les autres participants, inscription auprès du secrétariat, au 04 30 51 24 00, ou par mail à accueil.institut@ch-carcassonne.fr en renvoyant le bulletin d'inscription.

1^{ère} session :

- Début des inscriptions : **Lundi 8 janvier 2024**
- Fin des inscriptions : **Vendredi 16 février 2024**

2^{ème} et 3^{ème} session :

- Début des inscriptions : **Lundi 3 avril 2023**
- Fin des inscriptions : **Vendredi 12 mai 2023**

• Objectifs pédagogiques

- Connaître la nouvelle réglementation de l'exercice professionnel aide-soignant
- Acquérir des connaissances sur les nouveaux actes de soin
- Réaliser les nouveaux actes de soin
- Identifier les anomalies au regard des paramètres habituels
- Identifier les risques liés à la situation de la personne
- Analyser, noter et transmettre des observations

• Contenu de la formation

- Présentation du référentiel de compétences aide-soignant avec l'évolution du champ de

compétence

- Apport de connaissances sur les actes pratiqués en simulation
- Ateliers de simulation avec focus sur les thématiques :
 - ❖ Recueil de la saturation
 - ❖ Recueil de la glycémie capillaire
 - ❖ Montage et entretien du matériel et réalisation d'aspiration endo-trachéale sur orifice trachéal cicatrisé et non inflammatoire
 - ❖ Changement de lunette à oxygène courbe avec tubulure sans intervention sur le débitmètre
 - ❖ Pose de suppositoire (d'aide à l'élimination)
 - ❖ Lavage oculaire et instillation de collyre
 - ❖ Prise ou aide à la prise de médicament sous forme non injectable
 - ❖ Application de crème et de pommade

- **Méthodes et moyens pédagogiques**

- Méthodes interactives sollicitant la participation des professionnels à travers des échanges coopératifs
- Méthodes démonstratives par des ateliers de simulation
- Méthodes magistrales : support power point
- Evaluation et analyse de la pratique

- **Intervenants**

- Cadres de santé formateurs de l'institut en soins infirmiers de Carcassonne

- **Acquis**

- Une **attestation** de suivi de la formation est délivrée à l'issue de la formation

- **Coût**

- 300 euros / participant / par session de formation

- **Contact**

- Secrétariat

Tél 04 30 51 24 00

Courriel : accueil.institut@ch-carcassonne.fr



CENTRE HOSPITALIER
Carcassonne



Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



BULLETIN D'INSCRIPTION 2024

Aux Formations proposées par l'IFSI IFAS du Centre Hospitalier de Carcassonne

*Bulletin d'inscription à retourner au secrétariat de l'institut de formation du centre hospitalier de
Carcassonne*

1060 Chemin de la Madeleine – CS 40001 – 11010 CARCASSONNE Cedex.

NOM : Prénom :

Date de Naissance : Département de Naissance :

Ville de Naissance :

Emploi/Grade : N°RPPS ou ADELI :

- Fonctionnaire
- Contractuel
- Libéral
- Autres (Précisez)

Nom de l'employeur :

Adresse professionnelle :
.....
.....

Ville : Code postal :

☎ :

Mail professionnel :
.....

Adresse personnelle :
.....
.....

Ville : Code postal :

☎ :

Mail personnel :
.....

Je m'inscris pour la formation (Préciser l'intitulé) :

.....
.....

Dates de formation choisies :

.....
.....

La prise en charge financière de la formation :

INDIVIDUELLE	PAR UN TIERS (employeur, OPCA, Pôle Emploi, Région,...)
Le stagiaire s'engage à prendre en charge financièrement cette action de formation, dans les délais prévus par la convention et suite à son inscription.	L'employeur ou l'organisme s'engage à prendre en charge cette action de formation. Après inscription, la convention et la facture seront adressées à l'organisme concerné. <i>Nom et adresse de l'organisme de financement :</i> <i>Joindre l'attestation de prise en charge en cas d'accord par un tiers</i>
Date : Signature du participant :	Date : Signature et cachet de l'employeur :
Le règlement par chèque ou CCP se fera après réception d'un avis des sommes à payer et sera libellé à l'ordre de Mr Le Receveur du Centre Hospitalier de Carcassonne (un chèque par formation)	

Merci de nous signaler si vous êtes porteur d'un handicap pour que nous puissions mettre en œuvre les dispositions nécessaires à votre accueil.

Pour toutes informations merci de contacter le secrétariat : 04 30 51 24 00